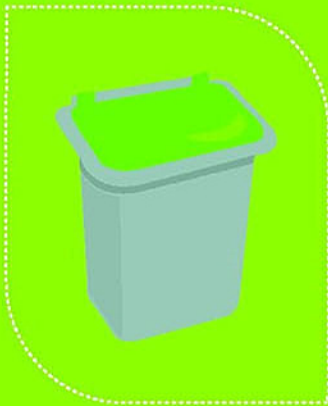


# LES CONSIGNES DE TRI

## BOUTEILLES, POTS ET BOCAUX EN VERRE



Je mets dans le bac des contenants propres et vides (sans bouchon, ni capsule, ni couvercle)



Bouteilles et flacons en verre



Pots et bocaux de conserve en verre

Le verre culinaire et la vaisselle en verre ont une composition chimique différente du verre d'emballage qui rend impossible leurs recyclages !



### LES PIÈGES !



Faïence, pots en terre



Vaisselle cassée



Ampoules électriques

# LES CONSIGNES DE TRI

## EMBALLAGES EN MÉTAL, EN PAPIER ET CARTON, EN PLASTIQUE ET JOURNAUX



Je mets en vrac dans le bac (surtout pas dans un sac plastique !)



Emballages métalliques non lavés mais bien vidés de leur contenu



Papier, carton sans film plastique



Bouteilles, bidons, flacons en plastique avec leur bouchon, y compris les bouteilles d'huile.

### LES PIÈGES !



Les sacs et films plastiques enveloppant les revues et les emballages, les pots de yaourt ou de crème fraîche et les barquettes en polystyrène sont trop légers et ne contiennent pas suffisamment de matière : leur recyclage n'est pas rentable.



Les flacons de produit toxique et les bidons d'huile de vidange doivent être déposés à la déchèterie.

Bien triés, jetés dans le bon sac, certains déchets ont une seconde vie. En cas de doute : n'hésitez pas ! Jetez dans le bac d'ordures ménagères.



Dans certaines communes, il reste des bacs de couleur différente pour le tri (bleu). Ils sont collectés comme les autres.

► Les cartons, notamment commerciaux, doivent être présentés à la collecte pliés, sans plastique, ni polystyrène, ni cerclage.